

GUIDE

A DESTINATION DES

DIRECTEURS

D'ÉTUDES



TABLE DES MATIÈRES

■	Les fonctions du directeur : accompagner les étudiants	4
■	Produire un contrat pédagogique avec ConPeRE	6
	Contenu d'un contrat pédagogique	6
	La partie à compléter par l'étudiant	6
	La partie à compléter par le directeur d'études	7
	Accès à l'application ConPeRe	9
	Étapes de gestion d'un contrat pédagogique de réussite	10
	Gestion d'un contrat étudiant	10
	Compléter les contrats « en masse » (traitement par lots de plusieurs contrats en même temps)	10
	Signer les contrats « en masse » (traitement par lots de plusieurs contrats en même temps)	12
	Relancer les étudiant · es « en masse » (traitement par lots de plusieurs étudiant · es en même temps)	12
	Autres fonctionnalités de ConPeRe	12
■	Des ressources à votre disposition	13
	L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat	13
	Les temps clés d'un étudiant dans le parcours de Licence	14
	Aider les étudiants à s'orienter avec la MOIP	15
	Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants avec la MOIP	16
	Les projets liés à l'entrepreneuriat (PÉPITE)	17
	Le centre de documentation de la MOIP	17
	Un module d'orientation et d'insertion obligatoire en licence : le MOBIL	18
	En tant que Directeur d'études, dans quel cas solliciter la MOIP ?	20
	Mobilité et projet international	21
	Les modalités de mobilité et procédures de candidature	22
	Les établissements partenaires	22
	Pour une mobilité d'études en Europe	23
	Pour une mobilité d'études hors Europe	23
	Pour un stage, en Europe ou hors Europe	23
	La Direction des Relations Internationales (DRI)	24

Santé et handicap à l'université	25
Quels professionnels médico-sociaux sont présents au Service de Santé Universitaire (généraliste, gynécologue, assistance sociale...) ?	25
Organisation et actions de la mission Handicap	26
Calendrier des démarches pour les aménagements des étudiants en situation de handicap	26
En tant que Directeur d'études, dans quel cas solliciter la mission Handicap ?	27
La Formation Continue	28
Quelle est la situation des étudiants en formation continue ?	28
Quelles sont les obligations des étudiants en formation continue ?	28
Les Adultes en Reprise d'Études (ARE)	28
Contacts des gestionnaires de formation continue de votre UFR	29
Des ateliers méthodologiques pour les étudiants	30
Les Clés de la réussite	30
Formations proposées par le Service Commun de Documentation	31

Ce guide a été rédigé par
Gabriel Poluga, Julien Meunier, Benoît Rayneau, Ana-Maria Moldovan et Audrey Allard,
Personnels du CAPE et de la MOIP



Avec le concours
du Programme d'investissements d'avenir
du Grand Plan d'Investissement
ANR-18-NCUN-0032



LES FONCTIONS DU DIRECTEUR : ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS

Dans le cadre de l'arrêté Licence (juillet 2018), l'université de Tours met en œuvre une organisation destinée à **favoriser l'accompagnement des étudiants de Licence**, tous domaines disciplinaires confondus. Le directeur d'études est le référent de proximité qui doit faciliter la prise en charge des problématiques diverses rencontrées par les étudiants.

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Une « direction des études » assure dans chaque établissement la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Elle est chargée :

- 1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;**
- 2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;**
- 3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.**

Les établissements définissent les modalités d'organisation de la direction d'études et désignent notamment des directeurs d'études qui ont un rôle général de référent auprès des étudiants et une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation, ainsi que les observatoires de l'université.

Afin de favoriser la réussite des étudiants les directeurs d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur projet de professionnalisation. Les modalités de désignation des directeurs d'études comme la définition de leur périmètre d'action sont définies par les établissements.

Fiche mission du directeur d'étude

Objectif de la mission	Assurer le suivi des étudiants dans le cadre d'un contrat pédagogique
Description des missions	<ul style="list-style-type: none"> • Informer l'étudiant sur l'organisation et les attendus de la formation • Formaliser le contrat pédagogique avec l'étudiant et assurer son suivi • Détecter et accompagner individuellement les étudiants en situation difficile
Détail des tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer au minimum un entretien annuel de suivi aux étudiants dans le cadre d'un contrat pédagogique et d'un accompagnement renforcé pour les étudiants en difficulté • Proposer des séances collectives d'information et d'accompagnement si nécessaire • Orienter les étudiants vers les pôles ressources de la composante ou de l'université, si besoin (MOIP, Clés de la réussite, tuteurs éventuels, etc...) • Proposer du soutien disciplinaire et méthodologique si nécessaire • Assurer le lien avec l'équipe pédagogique de la mention pour prendre en charge les problématiques des étudiants
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Excellente connaissance des attendus de la formation et de la structuration des enseignements de licence • Identification des services et des ressources de l'établissement pour soutenir la réussite des étudiants (soutien, orientation, insertion, santé, etc...)
Outils pour la mise en œuvre de la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation aux fonctions de directeur des études • Un guide d'accompagnement et de recensement des ressources pédagogiques de l'établissement

PRODUIRE UN CONTRAT PÉDAGOGIQUE AVEC ConPeRE

ConPeRe est l'application en ligne de gestion des Contrats Pédagogiques de Réussite Étudiante. Cet outil permet un suivi rapide grâce à son fonctionnement distanciel et des traitements par lots (dits "en masse"). Il est donc l'outil privilégié par l'Université de Tours pour créer, compléter, signer et faire un avenant aux contrats pédagogiques.

Contenu d'un contrat pédagogique

Le contrat pédagogique de réussite étudiante se présente sous forme d'un formulaire que doivent compléter l'étudiant et le directeur d'étude. Il doit préciser le parcours de formation d'un étudiant et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite. Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. **Le contrat pédagogique est contraignant sur le plan juridique pour les étudiants en condition de « oui-si » sur Parcoursup. En effet, la loi ORE permet de conditionner une inscription à l'acceptation d'un « oui-si ».** Si le « oui-si » est refusé ensuite par l'étudiant, c'est la condition de son inscription qui fait défaut, la désinscription est donc juridiquement possible.

La partie à compléter par l'étudiant

L'étudiant doit compléter trois informations dans son contrat pédagogique :

- Ses « besoins spécifiques »
- Sa double inscription
- Son projet de formation

Sous les termes des « besoins spécifiques » se cache le rappel du statut de l'étudiant (RSE, en formation continue, etc.). Ceci vous permettra d'avoir une connaissance plus précise de la situation de l'étudiant.

La double inscription concerne uniquement l'inscription dans une autre filière de l'université de Tours, dans ce cas l'étudiant indiquera la filière concernée.

Le projet de formation est rédigé librement par l'étudiant. Il vous permet

de connaître l'objectif (ou son absence) de formation de l'étudiant et de l'accompagner dans la réalisation (ou la formalisation) de celui-ci.

En se connectant sur l'interface « ConPeRe étudiant », l'étudiant.e bénéficie d'informations spécifiques pour l'aider à compléter ces trois parties.

La partie à compléter par le directeur d'études

Le directeur d'études a jusqu'à quatre éléments à renseigner dans les contrats pédagogiques :

- Les modalités pédagogiques de formation et rythmes de formation
- Les aménagements spécifiques proposés par la composante
- Les aménagements particuliers
- Les modalités de suivi de l'étudiant

Visuel de la partie du directeur d'études dans ConPeRe

Modalités pédagogiques et rythmes de formation ⓘ

Licence en 3 ans (classique)

Licence en 2 ans (répartition des modules à organiser sur les deux années)

Licence en 4 ans (Étalement des enseignements : répartition des modules à organiser sur les quatre années)

Aménagements spécifiques proposés par la composante ⓘ

Pas d'aménagement spécifique

Aménagements particuliers ⓘ

Enseignements par anticipation

Dispense d'assiduité aux cours

Pas d'aménagement particulier

Modalités de suivi ⓘ

ⓘ
ENREGISTRER COMME BROUILLON

ⓘ
ENREGISTRER ET ENVOYER UN MAIL

Rythme spécifique de formation

Dans le cadre de la personnalisation des parcours de formation, le rythme de la formation peut être adapté. L'Arrêté Licence (2018) permet désormais de proposer des Licences en deux ans, en trois ans ou en quatre ans.

La Licence en deux ans peut s'adresser aux étudiants dont les Directeurs d'études ont remarqué des prérequis leur permettant d'acquérir les connaissances et compétences des trois années de Licence en deux années universitaires. Ceci implique que les étudiants concernés suivent les cours et passent l'ensemble des examens pendant ces deux années universitaires.

La licence en quatre ans peut prendre la forme soit d'une première année en deux ans soit d'un étalement des enseignements de la Licence sur quatre années.

Ces différentes modulations ne pourront être proposées aux étudiants qu'en fonction de la capacité des filières à les organiser.

Aménagements spécifiques ou dispositifs d'accompagnement pédagogique

Les dispositifs d'accompagnement pédagogique sont proposés aux étudiants étant détectés comme « fragiles » par leur directeur d'études. Ils peuvent être organisés au sein de la filière ou plus largement au sein d'une composante voire de l'Université.

Exemples de types de dispositifs :

- Soutien : Séances en petits groupes sur des contenus pédagogiques déjà abordés en cours et animées par un étudiant d'année supérieure ou par un enseignant.
- Tutorat : Accompagnement des étudiants (aide personnalisée pour leur apprentissage et la préparation des épreuves des UE de leur discipline) par un étudiant d'année supérieure ou par l'enseignant responsable de l'unité d'enseignement ciblée.
- Renforcement disciplinaire : Enseignements supplémentaires : dans les disciplines où l'étudiant n'a pas les prérequis nécessaires pour suivre ou sur des compétences transverses (ex : méthodologie). Ces enseignements peuvent donner lieu à une évaluation.

Aménagements particuliers

- Enseignements par anticipation : L'étudiant de L1 ou de L2 suit un ou des enseignements de L2 et/ou de L3 et passe les examens correspondants.
- Dispense d'assiduité au(x) cours : L'étudiant peut être dispensé de suivre certains enseignements mais doit composer aux examens (ex : un étudiant bilingue peut être dispensé des enseignements des langues qu'il maîtrise).

Modalités de suivi


Elles permettent d'afficher avec clarté les moments et/ou les modalités avec lesquelles les étudiants peuvent solliciter leur directeur d'études. Les disponibilités des directeurs d'études étant propres à chacun, c'est à vous de les indiquer librement ici.

Accès à l'application ConPeRe



Pour y accéder, cliquer sur la brique ad hoc dans votre ENT.


Vous accédez à votre tableau de bord vous permettant de visualiser les étudiants de votre filière qui ont ouvert leur contrat pédagogique.


Chacune des colonnes comporte une double flèche de tri  qui sert à classer les étudiants selon le critère (titre de la colonne).

Étapes de gestion d'un contrat pédagogique de réussite



Gestion d'un contrat étudiant

 **Modifier** Pour compléter les contrats pédagogiques, il s'agit de cliquer sur l'icône « modifier » en regard du nom de l'étudiant·e ciblé·e sur le tableau de bord.



 **Signer** Une fois le contrat complété, le directeur d'études peut le signer en cliquant sur le bouton « signer » en regard du nom de l'étudiant·e ciblé·e. La signature du contrat n'est possible que lorsque celui-ci est complété à 100 % par l'étudiant·e (septième colonne du tableau de bord) et à 100 % par le directeur d'études (huitième colonne du tableau de bord).

Il est également possible de traiter les contrats « automatiquement » en effectuant un traitement par lot.

Compléter les contrats « en masse » (traitement par lots de plusieurs contrats en même temps)

Le système de complétion en masse a pour utilité de faire gagner du temps au directeur d'études. Vous pouvez ainsi appliquer à tous les étudiants n'étant pas inscrits dans un dispositif « oui-si » et n'ayant pas de « besoin spécifique » (statut particulier) les modalités d'un parcours classique. Vous ne pouvez compléter en masse que les contrats complétés à 100 % par l'étudiant·e.

Compléter en masse

-  **Sélectionner tous les contrats modifiables**
-  **Appliquer "pas d'aménagement"**

Pour ce faire cliquez d'abord sur « sélectionner tous les contrats modifiables » puis sur « Appliquer "pas d'aménagement" ».

Cette nouvelle fenêtre apparaît :

SAISIR EN MASSE

Veuillez compléter les rubriques suivantes. Pour les contrats sélectionnés, les rubriques "Aménagements particuliers" et "Aménagements spécifiques" seront mises à "Pas d'aménagement".

Modalités pédagogiques

Choisissez la modalité pédagogique ▼

Modalités de suivi

VALIDER

Il ne vous reste plus qu'à choisir le rythme de formation (la «modalité pédagogique»), indiquer selon quelle modalité (mode de communication, créneaux horaires) vous souhaitez recevoir les demandes des étudiants puis valider. Vous remarquerez que pour tous les étudiant·es concerné·es, le pourcentage de complétion par la direction des études (huitième colonne du tableau de bord) est passée de 0% à 100%.

Signer les contrats « en masse »

(traitement par lots de plusieurs contrats en même temps)

Vous ne pouvez signer en masse que les contrats complétés à 100% par l'étudiant·e et par le directeur d'études.

Sélectionner tous les contrats à signer

 Sélectionner tous les contrats à signer

 Signer les contrats sélectionnés

Pour ce faire, cliquez d'abord sur « sélectionner tous les contrats à signer » puis sur « Signer les contrats sélectionnés ».

Relancer les étudiant·es « en masse »

(traitement par lots de plusieurs étudiant·es en même temps)

Cette fonction a pour but de relancer les étudiants pour qu'ils signent leur contrat et non pas de les relancer pour qu'ils complètent leur partie du contrat. Ainsi, vous ne pouvez relancer en masse que les étudiants pour lesquels les contrats sont complétés à 100% par l'étudiant·e et par le directeur d'études et signés par le directeur d'études.

Relancer en masse

 Sélectionner tous les étudiants à relancer

 Relancer les étudiants sélectionnés

Pour ce faire, cliquez d'abord sur « sélectionner tous les étudiants à relancer » puis sur « Relancer les étudiants sélectionnés ».

Autres fonctionnalités de ConPeRe

La version 2 de ConPeRe dont le déploiement est prévu dans le courant de l'année universitaire 2020-2021 apporte quelques modifications et de nouvelles fonctionnalités. Si vous ne retrouvez pas les éléments présentés ci-dessus, n'hésitez pas à écrire à [✉ conpere@univ-tours.fr](mailto:conpere@univ-tours.fr) pour des informations ou une assistance.

DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Cette partie du guide va vous permettre d'apporter une première réponse non approfondie aux besoins que les étudiants pourront vous exprimer ou que vous aurez identifiés.

Il vous aidera également à identifier rapidement à qui «passer la main» lorsque vous ne vous sentez pas en mesure de traiter une situation ou répondre à une demande, ou que cela nécessiterait un temps et une démarche d'accompagnement plus larges.

L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat

La **Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.)** est un service universitaire en charge de l'orientation ; de l'aide à la recherche de stage et d'emploi ; et de l'entrepreneuriat étudiant.



Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

Site du Plat d'Étain - Bâtiment A - rdc
60 rue du Plat d'Étain BP 12050 - 37020 Tours cedex 1

☎ 02 47 36 81 70 | ✉ moip@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture au public :
lundi : 14H00 - 17H00
mardi, mercredi et jeudi : 9H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00

Permanence Site Grandmont (BU Sciences) les mardis de 12H30 à 16H00

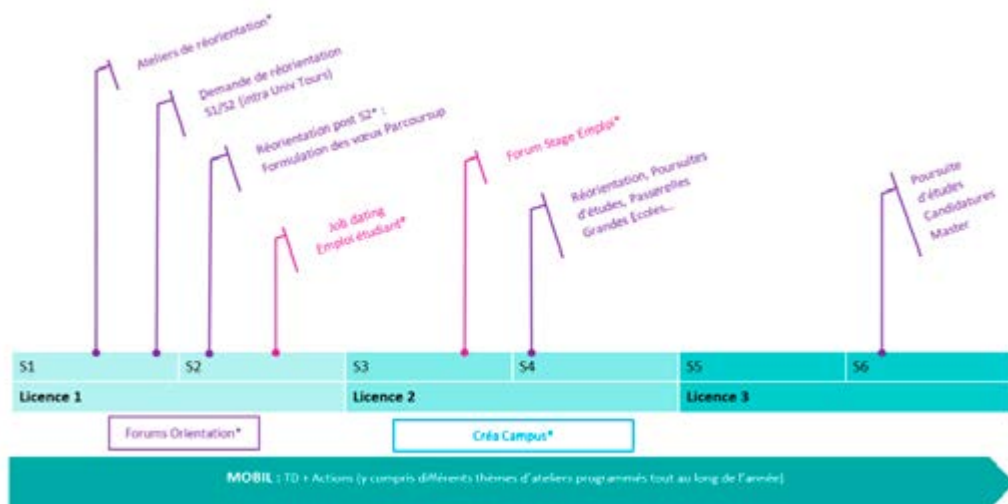
Pour connaître notre actualité, consultez aussi :



- La **Newsletter** mensuelle; elle répertorie les actions à venir, met en avant les prochains ateliers disponibles et conseils du moment
- Le site internet **www.univ-tours.fr** rubrique [Orientation & Insertion](#)

Les temps clés d'un étudiant dans le parcours de Licence

Orientation – Insertion – Entrepreneuriat



*Accessibles dès cette période et pour les sessions suivantes

Aider les étudiants à s'orienter avec la MOIP

Notre rôle

- **Informier** les (futurs) étudiants : offre de formation du supérieur en France, poursuite d'études, métiers, secteurs et débouchés
 - Salons et forums orientation de la région ; Journées Portes Ouvertes (JPO) au sein des UFR dans le cadre de la liaison lycée - université (bac - 3/bac +3)
 - Conférences métiers
 - Production de dossier thématiques (ex : réforme des études de santé)
- **Conseiller, Accompagner** l'élaboration du projet professionnel
 - Entretiens individuels, suivi personnalisé
 - Proposition d'utilisation d'outils d'aide à la connaissance de soi (ex : intérêts professionnels)
 - Recherche et suivi de stage de réorientation
 - Accompagnement dans la procédure Parcoursup¹
 - Animation d'ateliers collectifs (« Inforizon Construire son projet professionnel », « Réorientation »)
 - Préparation aux entrées dans des filières sélectives

L'équipe du Bureau Information et Orientation

- Chargés d'orientation
 - Virginie MORICE ☎ 02 47 36 81 63 | ✉ virginie.morice@univ-tours.fr
 - Olivier SIMON ☎ 02 47 36 81 71 | ✉ olivier.simon@univ-tours.fr
- Chargée de projet PaRM
 - Audrey ALLARD ☎ 02 47 36 78 92 | ✉ audrey.allard@univ-tours.fr
- Les Psychologues de l'Éducation Nationale
 - Nadia SALEH | Philippe LEROY | Pierric VINOT
 - ☎ 02 47 36 81 70 | ✉ moip@univ-tours.fr

1 La MOIP est par ailleurs en charge du paramétrage de la plateforme PARCOURSUP.

Notre rôle

• Accompagner à l'insertion professionnelle

- Entretiens individuels, suivi personnalisé
- Aide à la recherche de job étudiant, de stage et d'emploi ; dans la rédaction de CV, lettres de motivation, Préparation aux entretiens de recrutement et simulations
- Aide à la préparation des dossiers de candidature pour les filières sélectives (DUT, Licence Pro., Master...)
- Animation d'ateliers de préparation à l'insertion (MOBIL ; au sein de filières de Master)
- Accompagnement à la recherche du premier emploi de jeunes diplômés : Passeport Vie Pro (PVP)
- After Fac : Espace Emploi de l'Université à la cité Mame, à destination des étudiants en fin de cursus et diplômés¹



• Favoriser les liens avec l'environnement professionnel

- Forum Stage / Emploi
- Training Job Dating (simulation d'entretiens de recrutement avec des professionnels) et Job Dating (emplois étudiants)
- Rencontrer des professionnels : visites d'entreprises, tables rondes
- Module CERCIP : Aborder le monde de l'entreprise
- Gestion de la plateforme RPro² :



offres de jobs étudiants, stages et d'emplois ;
réseau social professionnel (ex : Groupe Alumni)
; actualités (articles, vidéos etc.), agenda des
actions du pôle insertion

L'équipe Insertion professionnelle

• Chargées d'insertion professionnelle

Florence GORDON ☎ 02 47 36 81 72 | ✉ florence.gordon@univ-tours.fr
Carole BEIGNET ☎ 02 47 36 81 73 | ✉ carole.beignet@univ-tours.fr
Estelle LANDEAU ☎ 02 47 36 81 52 | ✉ estelle.landeau@univ-tours.fr

• Insertion professionnelle des doctorants et docteurs

Wilfried SCHWARTZ ☎ 02 47 36 64 63 | ✉ wilfried.schwartz@univ-tours.fr

1 Ateliers, permanences, espace de co-working, espace de tournage de CV vidéo...

2 Accessible à tout le personnel de l'Université, aux étudiants, alumni et entreprises

Les projets liés à l'entrepreneuriat (PÉPITE)

Notre rôle

- Notre principale mission : **Promouvoir l'esprit entrepreneur dans l'enseignement supérieur**
- Des missions à **trois niveaux** :
 - **Sensibilisation** : développer l'esprit d'entreprendre auprès de tous les étudiants, qu'ils soient porteurs d'un projet ou non : Créa'Campus (Concours de Simulation de création d'entreprise), Séminaire Docteurs Entrepreneurs, Startup week-end, conférences thématiques...
 - **Formation** : Certificat Universitaire « Entrepreneuriat, Innovation et Stratégie » accessible dès le Master
 - **Accompagnement** des étudiants porteurs de projet : Statut National Étudiant Entrepreneur (et Diplôme d'Étudiant Entrepreneur) ; Pépite Starter (programme intensif d'accélération de création de startup)



Pôle Entrepreneuriat Étudiant PÉPITE

Caroline RENOUX | ☎ 02 47 36 79 81 | ✉ caroline.renoux@univ-tours.fr

Le centre de documentation de la MOIP

Pour toute la communauté universitaire, des ressources sont disponibles en **libre accès**, et/ou à l'**emprunt** (référencement dans le catalogue du SCD) dans les thématiques suivantes :

- Les formations, les universités et organismes de formation - *Editions ONISEP, CIDJ, L'étudiant, ...*
- Les métiers et secteurs d'activités,
- Les concours de la Fonction publique et la vie pratique,
- Un espace Emploi, des annuaires professionnels, guides et dossiers thématiques,
- Des périodiques spécialisés et journaux d'actualité

Un module d'orientation et d'insertion obligatoire en licence : le MOBIL



Intégré à toutes les licences générales de l'Université de Tours, le **Module d'Orientation de Bilan et d'Insertion en Licence** invite l'étudiant·e à une dynamique d'élaboration d'un projet universitaire et professionnel.

Il donne lieu à une certification, obligatoire pour valider sa licence.

L'étudiant·e doit :

- Assister aux différents cours MOBIL et restituer différents travaux (voir ci-dessous)
- Suivre des actions diversifiées et totaliser 6 points minimum en fin de semestre 6. *Par exemple : ateliers MOIP (CV, entretien, réseaux sociaux professionnels...), réaliser une vidéo sur le monde professionnel stage, contrat de travail, bénévolat, Créa Campus...*

L'étudiant·e dispose d'un **Carnet de route**, disponible dans le cours en ligne (Céléne) dédié au MOBIL.

L1	S2 - Méthodologie de recherche en orientation	<ul style="list-style-type: none">• Découvrir le dispositif MOBIL• Explorer un métier à travers une recherche documentaire• Se préparer à la rencontre avec un professionnel• Rencontrer et interviewer le professionnel <p><i>Restitution des informations collectées sur le métier exploré et l'interview d'un professionnel</i></p>
L2	S3 - Préparation à la poursuite d'études ou à l'entrée sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none">• Mieux se connaître pour préciser ses objectifs• Connaître les poursuites d'études possibles après la L2 et/ou la L3
L3	S5 - Valorisation des acquis en Licence	<ul style="list-style-type: none">• Définir la notion de compétence• Explorer ses compétences universitaires acquises en Licence• Prendre conscience de ses compétences extra-universitaires <p><i>Restitution du Projet MOBIL</i></p>

Le MOBIL, c'est aussi l'articulation entre :

- Les UFR : des référents MOBIL dans chaque filière, des CM et TD sont organisés ;
- Le SEF (Service des Études et de la Formation), en charge du suivi administratif ;
- La MOIP, en charge du suivi pédagogique. Estelle LANDEAU, référente MOBIL propose une session d'« Appropriation du MOBIL » (Rubrique Vie de l'Étudiant, Plan de Formation à consulter sur l'Intranet) à destination des chargés de TD et BIATSS.

Pour en **savoir plus**, consultez :

- Les Cours CELENE : « [Ressources pour intervenants MOBIL](#) » (mdpMOBIL) détaillant la progression pédagogique, les supports de cours, une FAQ, des espaces d'échanges ; et le [Cours pour les étudiants](#) comprenant le calendrier des actions, les ressources et exercices ;
- La page [Netvibes](#) à destination des étudiants (voir cours CELENE).

Contact : ✉ mobil@univ-tours.fr

En tant que Directeur d'études, dans quel cas solliciter la MOIP ?

- Au-delà du MOBIL, pour inviter l'étudiant·e à la construction de projets de formation et professionnel, identifier des métiers, poursuites d'études. Pour « faire le point » sur sa situation, son parcours, ses choix et les mettre en sens avec ses projets, pouvoir en échanger et avancer avec un professionnel « neutre ». Cela peut par exemple, outre les échanges avec l'étudiant·e, être repéré à partir du contrat pédagogique de réussite, et au fil de l'avancement dans la Licence. Et ce, quel que soit le niveau de « réussite » de l'étudiant·e. Certains peuvent par exemple manquer de projection, de perspective professionnelle (même avec de très bons résultats).
- Lors du suivi du parcours et du MOBIL de l'étudiant·e :
 - Pour éventuellement échanger « en équipe » élargie au sujet d'une situation d'étudiant·e, se mettre en lien avec les référents MOBIL (chargés de TD, MOIP)
 - Pour préconiser, orienter vers des actions validant des points MOBIL, permettant un avancement dans la construction du projet.
- Tout simplement pour « passer la main », relayer à un tiers professionnel lorsque vous ne vous sentez pas en mesure de traiter une situation ou répondre à une demande ; ou que cela nécessiterait un temps et une démarche d'accompagnement plus larges. Par exemple, dans le cas de questions trop « techniques », ou pour des profils, situations particulières d'étudiants (RSE, statut d'étudiant entrepreneur...). Ou bien dans le cas de projets de mobilité, d'année de césure, pour des questionnements sur les spécialités et les poursuites d'études.
- Lorsque vous repérez des signes, constatez chez un·e étudiant·e ou bien qu'il/elle exprime une perte de sens dans ses études, un risque de décrochage. Par exemple, le sentiment de ne pas être à sa place, une typologie d'études ou filière ne semblant pas convenir à son profil et ses attentes. Il est alors possible d'envisager une éventuelle réorientation, en analysant les motifs (fonctionnement universitaire, environnement d'études, domaine /secteur...).
- Si vous « pressentez » chez l'étudiant·e une affinité avec l'entrepreneuriat ou un intérêt à y être a minima sensibilisé·e dans le cadre de son projet professionnel. Par exemple, une projection d'installation en activité libérale ; un(e) étudiant(e) au profil « slasheur » (pluriactivités).
- Quand l'étudiant·e, qu'il/elle soit en difficulté ou non aurait besoin d'un appui pour ses recherches de stage, de job étudiant, d'emploi, pour réaliser ses candidatures et se préparer pour un entretien (admission en filière sélective, embauche).

MOIP

- L'étudiant·e acteur de ses choix et accompagné dans ses démarches
- Des professionnels spécialisés pour répondre à vos questions
- Conseils et suivi individualisés au plus proche de la situation de l'étudiant·e
- Des ateliers pour tous les profils d'étudiants (années et filières d'études)
- Des actions et des événements à retrouver toute l'année
- Un ancrage territorial et partenarial fort (Service Public Régional de l'Orientation, entreprises et établissements du bassin d'emploi, collectivités locales, Parrains entrepreneurs...)

Mobilité et projet international

La plupart des formations proposées à l'université de Tours permettent à leurs étudiants de réaliser une mobilité internationale pendant leur cursus (mobilité encadrée, sur convention inter-établissements).

Chaque année, c'est ainsi plus de 750 étudiants de Tours qui partent à l'étranger :

2018/2019	Europe	hors Europe	Total général
Etudes	347	189	536
Stages	109	119	228
Total général	456	308	764

Les mobilités d'échanges universitaires offrent de nombreux avantages aux étudiants :

- La personnalisation du cursus en établissant un programme de cours à la carte, sous réserve d'obtenir l'accord de leur enseignant responsable à Tours (responsable Erasmus ou responsable de la filière dans laquelle ils seront inscrits pendant leur mobilité).
- Pas de frais d'inscription dans l'établissement partenaire (sauf cas particuliers de quelques formations diplômantes).
- Des aides financières (gérées par la DRI).
- Les résultats validés au retour dans leur cursus tourangeau.

Les modalités de mobilité et procédures de candidature

Les modalités varient en fonction des départements :

- un séjour d'études universitaire et/ou un stage à l'étranger,
- obligatoire (Polytech, S6 de LEA, S8 et S9 de Droit-Langues, L3 de Sciences de la vie option internationale, L3 Sciences de Gestion option internationale) ou simplement encouragé,
- pour une durée d'un semestre ou d'un an (voire plus dans certains cas).
- Certains départements permettent la mobilité dès la L2, tandis que d'autres ne la proposent qu'à partir de la L3.

Les procédures de candidature sont communes :

- la temporalité : quasiment un an avant pour un échange universitaire et plusieurs mois avant pour un stage.
- l'accord obligatoire entre les étudiants et leur équipe enseignante pour partir
- le suivi des procédures, détaillées sur le site internet de l'université et rappelées lors des différentes réunions d'information organisées par la DRI (Direction des Relations Internationales) pour promouvoir la mobilité : début février et début septembre pour l'Europe et en novembre pour les pays hors-Europe.
- la sélection et la réalisation des démarches demandées par les universités partenaires
- la réinscription à Tours l'année de leur mobilité (hors césures).

Les établissements partenaires

Les étudiants ne peuvent partir que dans les établissements qui ont signé un accord avec l'université de Tours, visibles sur la page [Mobility-Online](#)



Pour une mobilité d'études en Europe

Les étudiants doivent se tourner vers l'**enseignant responsable Erasmus de la filière**. La liste des responsables Erasmus est mise à jour sur le document [liste-responsables-erasmus-2019-20](#). Cet enseignant développe des partenariats pour les étudiants de sa filière et s'occupe également de la sélection des candidats. Il les guide ensuite dans les démarches d'inscription de l'université partenaire. Vous trouverez plus d'informations sur la [page du site de l'université Etudes en Europe](#)

Pour une mobilité d'études hors Europe

Seuls quelques accords ont un fonctionnement similaire à celui des échanges européens. La majorité des accords sont conclus à l'échelle de l'université et tous les étudiants peuvent prétendre aux places proposées. Les étudiants doivent alors déposer à la DRI leur dossier de candidature validé par l'enseignant responsable de l'année de la mobilité. La procédure de sélection sera globale et les étudiants seront guidés par la DRI. Vous trouverez plus d'informations sur [la page du site de l'université Etudes hors Europe](#).

Pour un stage, en Europe ou hors Europe

Il est important que la filière ait intégré un stage dans sa maquette. Si c'est le cas, les étudiants peuvent rechercher tout type de structure, dans le pays de leur souhait (hors pays classés dangereux par le Ministère). Ils doivent ensuite demander à l'enseignant responsable des stages dans leur filière si les missions proposées correspondent aux attentes de la filière, et compléter leur convention avec leur scolarité. Vous trouverez plus d'informations sur [la page du site de l'université Les stages à l'étranger](#).

La Direction des Relations Internationales (DRI)

En matière de mobilité internationale, les enseignants et les étudiants peuvent solliciter l'appui de la DRI située sur le site du Plat d'étain (bâtiment A – rez-de-chaussée). L'organigramme général est disponible sur la [page du site de l'université DRI - Présentation équipe](#).

Ils recevront des conseils pour :

- la rédaction et le suivi des conventions,
- l'internationalisation des formations (doubles diplômes),
- l'accueil de collègues et étudiants internationaux
- la mobilité sortante internationale.

Les étudiants seront guidés :

- dans l'élaboration de leur projet de mobilité internationale (faisabilité, connaissance des partenaires, procédures)
- dans les démarches nécessaires (aides financières, banque, hébergement, assurance, formalités d'immigration...).

- Mobilité sortante Europe des étudiants

Rosélia NIAMBI ☎ 02 47 36 67 28 | ✉ erasmus@univ-tours.fr

- Mobilité sortante hors Europe des étudiants

Benjamin DEPAUW ☎ 02 47 36 67 42 | ✉ mobsortante@univ-tours.fr

Santé et handicap à l'université

Prendre soin de sa santé, c'est réunir les conditions physiques, psychiques et sociales pour mener à bien ses études.

Quels professionnels médico-sociaux sont présents au Service de Santé Universitaire (généraliste, gynécologue, assistance sociale...) ?

Ils se tiennent à la disposition des étudiants de l'université de Tours, en situation de handicap ou non, avec différents types de consultations, gratuites ou sans avance de frais :

Médecine générale	Médecine préventive	Gynécologie	
Psychologie et psychiatrie	Tabacologie	Hygiène bucco-dentaire	
Orthophonie	Diététique	Écoute et soins infirmiers	Accompagnements sociaux
Accompagnement des étudiants en situation de handicap			

Leurs modalités de réponse sont :

- Des consultations individuelles, préventives mais aussi curatives depuis l'ouverture du centre de santé à Tours
- De la prévention collective en proposant des actions menées par l'équipe des professionnels de santé et des Étudiants Relais Santé (ERS)
- Des mesures d'accompagnement de diverses situations de handicap dans les études et les examens. Le SSU met en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte des besoins de tout étudiant confronté à un trouble de santé invalidant ou au handicap, afin de lui permettre de mener au mieux son projet d'étude et sa vie étudiante (formation, culture, sport, vie sociale...)

SSU Tours :

60 rue du plat d'étain 37000 Tours - bâtiment H, 1^{er} étage

Ouverture de 8h30 à 18h le lundi, 8h30 à 17h mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Secrétariat / prise de RDV : ☎ 02 47 36 77 00

📧 univ-tours.contactsante.fr

Accompagnements handicap : ☎ 02 47 36 80 00 | 02 47 36 68 39

✉ handicapetudiants@univ-tours.fr

SSU Blois :

Maison de l'étudiant, bâtiment du Crous

10-12 rue Anne de Bretagne (entrée côté Loire, Place Jacques Lob)

⚠ à compter du 01/10/2020 : IUT de Blois, 3 place Jean Jaurès 41000 Blois

Secrétariat / prise de RDV : ☎ 06 98 17 01 84

📧 univ-tours.contactsante.fr

Accompagnements handicap : ✉ handicapetudiants@univ-tours.fr

Organisation et actions de la mission Handicap

Équipe : médecins, chargées d'accompagnement du handicap, en collaboration avec le reste de l'équipe du SSU, selon les besoins de l'étudiant (psychologues, infirmiers, service social...)

Missions : analyse du retentissement du trouble de l'étudiant sur sa vie universitaire, analyse de ses besoins et proposition de mesures d'aménagement d'étude et d'examens, recrutement des aides humaines nécessaires, prêt d'aides matérielles, lien avec les équipes administratives et enseignantes

Dispositifs : aménagements à réévaluer chaque année

Dates et événements : tout au long de l'année, différents événements sur la question de la sensibilisation au handicap sont organisés : repas à l'aveugle, représentation culturelle, conférence, ciné-débat, ateliers...

🔗 www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-handicap

Calendrier des démarches pour les aménagements des étudiants en situation de handicap

1^{es} démarches possibles dès le mois d'avril précédant la rentrée universitaire envisagée, sinon 1^{er} rdv à prendre le plus tôt possible, **avant le 15/11 pour le 1^{er} semestre** et **avant le 15/03 pour le 2^e semestre** afin que toutes les situations puissent être prises en compte (sauf si handicap temporaire ou aggravation brutale d'une pathologie clinique)

Démarches pour les aménagements des étudiants en situation de handicap

- 1 | Inscription à l'université
- 2 | Prendre RDV avec un médecin de prévention et une chargée d'accompagnement
- 3 | RDV avec médecin pour définir les aménagements d'examens et si besoin RDV avec une chargée d'accompagnement pour aménagements pédagogiques
- 4 | Transmission :
 - a. Aménagements pédagogiques aux référents handicap (enseignants et administratifs) et aux étudiants.
 - b. Aménagements d'examens aux composantes, étudiants et référents handicap
- 5 | Mise en place des aménagements (délai variable) après le retour des aménagements signés par les composantes.

En tant que Directeur d'études, dans quel cas solliciter la mission Handicap ?

- Questionnements sur les aménagements d'examens et pédagogiques
- Nous informer d'une orientation vers le SSU d'un étudiant vivant une situation handicapante
- Pour le suivi d'une situation
- Demande de prêt de matériel pour l'UFR à destination des étudiants en situation de handicap (ex : matériel informatique, mobilier, rampe amovible, sonnette...)

La Formation Continue

Chaque année une trentaine d'étudiants de licence sont stagiaires de la formation continue. Leur statut n'est pas lié à leur âge ni à la durée d'interruption depuis leur dernière année d'étude.

Quelle est la situation des étudiants en formation continue ?

- Ils sont demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
À ce titre, ils peuvent bénéficier d'une indemnité pendant leur formation et/ou d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation professionnelle continue. La gestionnaire de l'antenne de formation continue pourra les conseiller sur les différents dispositifs.
- Leur année d'étude est financée par les fonds de la formation professionnelle.
- Ils sont en Congé Formation Professionnel.

Des adultes peuvent reprendre leurs études sous le régime de la formation initiale s'ils ne relèvent pas de ces cas.

Quelles sont les obligations des étudiants en formation continue ?

Ils doivent remettre chaque fin de mois des feuilles d'émargement au service de formation continue signées par leurs enseignants et eux-mêmes car ils doivent justifier de leur assiduité auprès de Pôle emploi, de leur employeur ou de leur financeur.

Pour cette raison, ils ne peuvent pas bénéficier du RSE. A part cette exception, ce public a accès aux mêmes services et dispositifs d'accompagnement pédagogique que les étudiants inscrits en formation initiale.

Les Adultes en Reprise d'Études (ARE)

Tous les ans, des ARE (Adultes en Reprise d'Études) inscrits en formation initiale alors qu'ils sont demandeurs d'emploi s'aperçoivent de la nécessité de changer de statut. Il faut les orienter vers la gestionnaire de formation continue de leur faculté pour changer leur régime d'inscription.

Ces étudiants ont pu intégrer une L2 ou une L3 sans avoir suivi l'année précédente du cursus grâce à la validation des acquis pédagogiques et professionnels (VAPP).

Ce public est souvent un moteur pour les autres étudiants moins expérimentés. Mais il peut aussi nécessiter une attention particulière :

- En général, il reprend ses études dans un objectif de reconversion professionnelle.
- Plus avancé dans son parcours de vie, il a souvent une vie familiale qui ne facilite pas son assiduité, sa disponibilité. Les changements de calendriers, d'horaires... peuvent le mettre en difficulté.
- La reprise d'études après une longue interruption est parfois compliquée pour l'étudiant qui peut se décourager et abandonner. Il a souvent besoin d'être remotivé en cours d'année.

Contacts des gestionnaires de formation continue de votre faculté

- Faculté des arts et sciences humaines
- Faculté de lettres & langues
 - Delphine Chéron ☎ 02 47 36 81 30 | ✉ delphine.cheron@univ-tours.fr
 - Mylène Sénamaud ☎ 02 47 36 81 30 | ✉ mylene.senamaud@univ-tours.fr
- Faculté de droit, économie & sciences sociales
 - Marie-Christine Lebois ☎ 02 47 36 10 32 | ✉ marie-christine.lebois@univ-tours.fr
- Faculté des sciences & techniques
- Faculté de pharmacie
 - Nadia Joubert ☎ 02 47 36 81 40 | ✉ nadia.joubert@univ-tours.fr
- Faculté de médecine
 - Carole Saintot ☎ 02 47 36 72 80 | ✉ carole.saintot@univ-tours.fr

🔗 formation-continue.univ-tours.fr

informations à l'attention de la communauté des enseignants-chercheurs

🔗 intranet.univ-tours.fr/etudes-insertion/formation-continue/

DES ATELIERS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES ÉTUDIANTS

Les Clés de la réussite

Le dispositif des Clés de la réussite a été mis en place à l'université en 2014. Il donne aux étudiants des moyens concrets pour atteindre leurs objectifs universitaires, professionnels et personnels. Il se déroule sous la forme d'ateliers d'1h15, en dehors des cours disciplinaires, sur les campus des Tanneurs et de Portalis. Chaque atelier est limité à 25-30 personnes.

Les ateliers sont facultatifs et en accès libre à tous les étudiants, quelques soient leur filière et leur année d'étude. Ils sont cependant destinés prioritairement aux étudiants de licence . La participation à ces ateliers permet d'acquérir des compétences transversales dites softskills, ou des compétences préprofessionnalisantes. A ce titre le dispositif Clés de la réussite permet notamment de valider des points MOBIL (Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence) pour l'obtention de sa Licence.

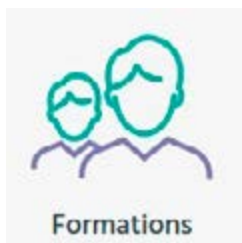
Chaque année un programme semestriel d'ateliers est proposé aux étudiants. Les thématiques évoluent en fonction des besoins et des propositions des étudiants. Pour être au plus près de leurs attentes, un questionnaire de satisfaction est distribué aux étudiants après chaque atelier.



Cliquez pour accéder au programme

Formations proposées par le Service Commun de Documentation

La formation des usagers est l'une des missions du Service commun de documentation. Des séances de formation animées par les personnels des bibliothèques sont organisées tout au long de l'année universitaire.



Cliquez pour accéder aux formations

GUIDE

A DESTINATION DES

DIRECTEURS

D'ÉTUDES



Université de Tours

**Centre d'Accompagnement à la Pédagogie
pour les Enseignants (CAPE)**

60 rue du plat d'étain BP 12050
37020 Tours cedex 1

✉ cape@univ-tours.fr

🌐 cape.univ-tours.fr

